



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E100574

VALABLE JUSQU'AU

06/07/2026

ÉDITÉ LE

14/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2008

Forme juridique : AUSASCOOPCA

Capital : DEPUIS LE 02/06/2025

65 380

Raison sociale : ELAN BATISSEUR

18 AVENUE DE BELLEVUE

35136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC RENNES 2008B01090

Téléphone : 02 99 35 21 61

Fax : 02 99 35 03 72

Portable : 06 30 49 23 49

Siret : 504 708 751 00020

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 3019-001-12

Site Internet : <http://www.elanbatisseur.coop/>

E-mail : contact@elanbatisseur.coop

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000011291030304

Responsabilité légale :

PIERREVELCIN ERIC PRÉSIDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION / THIREAU

ERWANN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000011291030304

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2025

Effectif moyen : 53

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	24/01/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	07/07/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	07/07/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	17/01/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	07/07/2023
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	24/01/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	07/07/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	17/01/2024
o Isolation des combles perdus	07/07/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.